

# CONCERTATION PRÉALABLE – HOMMAGE AUX HÉROS

## CONTRIBUTION DU GROUPE NORMANDIE ÉCOLOGIE

### Groupe Normandie Écologie

Né en 2021 à la suite des élections régionales, il s'agit d'un groupe politique siégeant dans l'opposition au sein du conseil régional de Normandie composé de onze élu-es issu-es de trois partis politiques différents : Europe Écologie-Les Verts, Génération.s et Génération Écologie.

### Coordonnées

Groupe Normandie Écologie  
Conseil régional de Normandie, Abbaye-aux-Dames  
Place Reine Mathilde, 14000 CAEN  
Site internet : <https://normandie-ecologie.fr/>  
Adresse mail : [normandie-ecologie@normandie.fr](mailto:normandie-ecologie@normandie.fr)

### Introduction

En plein été 2022 marqué par les signes visibles du changement climatique, la concertation préalable au projet « Hommage aux Héros » a débuté. Ce projet touristique « immersif » sur le Débarquement et la Bataille de Normandie repose principalement sur l'installation d'une scène mobile sur un parcours de 400m au cœur de 32 hectares (ha) de terres agricoles sur le territoire hautement vulnérable des marais du Cotentin et du Bessin.

Cette réalisation soulève un nombre important de craintes qui prennent leur source dans la genèse « en sous-marin » du projet. Les procédures et les études sont restées longtemps masquées alors que tout le monde avait conscience des démarches en cours. Cette concertation préalable aurait pu, aurait dû, être l'occasion de rassurer le plus grand nombre en fournissant des informations précises et surtout en affirmant que la réalisation du projet n'était pas déjà actée. C'est malheureusement ce sentiment qui a prédominé avec un garant répétant à plusieurs reprises que cette concertation devait permettre aux porteurs « d'améliorer » leur projet. N'y-a-t-il en réalité aucun débat sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet en question ? L'absence de mise en œuvre était-elle hors du champ des possibles ? Le garant intervenait-il finalement en tant que conseil afin d'aider des porteurs de projet privés ? Était-il uniquement là pour leur permettre d'ajuster leur projet et accompagner l'acceptabilité de la population afin de s'installer au mieux sur le territoire ? Cette concertation « cosmétique » a ajouté de nombreuses questions sur la liste de celles déjà existantes.

La concertation sur ce projet s'est déroulée sans que le public ne dispose de réel contenu, particulièrement lors de la réunion portant sur les enjeux environnementaux, durant laquelle il n'a pas été possible de prendre connaissance de l'étude environnementale, ni de l'évaluation d'impact carbone alors que certaines d'entre elles ont bien été présentées comme étant terminées lors de la réunion finale de concertation. Même si les porteurs de projet n'avaient aucune obligation légale de les fournir avant la phase d'enquête publique, ces documents (même non finalisés) auraient permis de se forger un avis pertinent et de poser les bases du débat.

Les questions environnementales ne sont pas les seules à avoir été abordées sans réels supports objectifs. Lors de la réunion « Histoire, Culture et Éducation » aucun projet éducatif ou historique n'a été présenté. Un chercheur du CNRS avait d'ailleurs indiqué qu'une présentation utilisait des extraits de discours en rapport avec le débarquement de Dieppe en 1942 et non celui de 1944, montrant l'absence de recours à des sources étayées et d'analyse historique. Ce qui s'est confirmé ensuite pour d'autres sources, le porteur de projet indiquant que les illustrations photographiques étaient issues d'une banque d'image libre en ligne. Ces errements n'ont fait que confirmer le sentiment d'approximation et renforcer les craintes qui émanaient de ce projet. Durant cette réunion, nous avons demandé (sans résultats probants) la présentation d'un projet scientifique clair, la constitution de l'équipe d'écriture et s'il existait un.e conservateur·rice dont la mission est de rendre vivant le patrimoine et les sites culturels.

La difficulté d'accès à l'information a été le fil conducteur de la concertation, nous pouvons aussi noter la publication tardive des comptes-rendus des réunions. Ainsi, à titre d'exemple, il aura fallu attendre le matin de la troisième réunion thématique pour enfin obtenir le compte-rendu de la précédente. Cela peut sembler être un problème mineur pour les personnes assistant à l'intégralité des réunions mais ce n'est pas le cas pour la plupart des citoyen·nes qui auraient aimé pouvoir participer à une ou deux réunions en ayant eu le temps de prendre connaissance des échanges antérieurs.

Nous tenons aussi à noter une gestion aléatoire voire partielle des prises de paroles par le garant. Les règles de temps de parole et de distribution du micro semblaient évoluer en fonction de la nature de l'intervenant·e. À plusieurs reprises, des habitant·es, associatifs, élu·es questionnant le projet ont été rappelé·es à l'ordre par le garant ou l'animateur, voire coupé·es, afin d'accélérer leurs interventions. En revanche, les élu·es et les personnes « pro-projet » avaient tout le loisir de s'exprimer longuement.

Le déroulement de cette concertation et ses multiples dysfonctionnements nous ont poussé à écrire à Mme Chantal Jouanno, Présidente de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Notre lettre ouverte est en annexe de notre contribution.

Le flou cultivé par les porteurs de projet sur la nature du projet, qui est objectivement un spectacle de divertissement, n'a pas fluidifié et facilité les échanges. En argumentant sur la valeur historique du projet et en utilisant le terme d'hommage, utilisé par la Nation, les

porteurs de projets ont positionné « Hommage aux Héros » comme étant une quasi-commémoration. Nous sommes pourtant bien face à un projet de divertissement privé, dont l'obligation première sera de générer des bénéfices. La disparition progressive des témoins directs de cette époque interroge notre rapport au tourisme mémoriel et ouvre la porte à des pratiques commerciales que nous n'aurions pas envisagées il y a peu. « Hommage aux Héros » cherche à s'inscrire dans cette évolution et il est de notre devoir de nous demander ce qu'il est acceptable de faire à la biodiversité, au climat et à l'Histoire au nom du développement touristique.

## 1- La destruction de la biodiversité au service d'intérêts privés

### a- Artificialisation des sols et pollutions

Sur les 32 ha de parcelles prévus pour le projet, 16 seront aménagés (pour l'instant). L'artificialisation des sols, les ruptures de biodiversité et la destruction des terres agricoles semblent anachroniques pour une bonne partie de la population mais pour certaines responsables politiques, ce type de raisonnement est surtout un frein au développement économique. Le Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin a d'ailleurs dit lors de la concertation qu'il ne voulait pas que cette zone soit sanctuarisée et protégée.

Pourtant, nous nous trouvons sur un territoire particulièrement vulnérable qui risque probablement d'être impacté de manière assez importante par la montée des eaux. Malgré cela, des décisions en totale contradiction avec les impératifs écologiques de notre temps et en inadéquation avec la loi ERC (Éviter Réduire Compenser) sont prises.

Comment peut-on envisager sérieusement que le triptyque ERC a été pris en compte alors que la base même du projet est l'artificialisation des terres pour une scène mobile et non une scène fixe ? Pour des seuls besoins marketing, il a été décidé de faire circuler une scène mobile. Au lieu d'une scène sur laquelle l'histoire vient devant les yeux des spectateurs, elle va avancer et reculer sur 400m. En proposant cela, les promoteurs ont sciemment fait le choix de proposer la salle de spectacle la plus coûteuse en espace et en énergie possible. À l'heure où le terme « sobriété » n'est plus un gros mot, créer un système entièrement centré sur le déplacement d'une tribune de 3000 tonnes sonne au mieux comme du désintérêt, au pire comme de la provocation. La consommation énergétique de cette installation s'annonce très élevée (l'équivalent d'une grande surface de 10 000 m<sup>2</sup> selon les promoteurs).

Sur la question des pollutions, le chiffre de 2300 véhicules par jour est mentionné pour la circulation automobile. En 2019 le transport représentait 31% des émissions de gaz à effet de serre en France. Il s'agit du secteur qui en émet le plus et cela a un impact considérable sur la

qualité de l'air. Rappelons que le projet prévoit des spectacles en soirée vers 19h-19h30, ce qui est incompatible avec le dernier train pour Caen par exemple.

Il a clairement été annoncé que l'une des ambitions du site était l'absence d'utilisation d'énergies fossiles dans son fonctionnement. Si une telle résolution est une bonne chose, elle ne peut suffire et il faut penser à toutes les autres externalités (transport des employé-es et des touristes, matériaux utilisés, artificialisation des sols, etc.) sinon cela risque fort d'être pris comme un simple argument marketing.

La pollution sonore est elle aussi une question primordiale quand ce type d'installation vient perturber la qualité de vie d'un territoire. Il y a bien sûr la hausse du trafic automobile comme expliqué précédemment mais l'impact sonore du spectacle sur les alentours doit aussi être pris en compte.

### **b- Études environnementales et impacts sur la faune et la flore**

Pour rappel, les études d'impact et les études environnementales n'étaient pas finalisées lors de la concertation et nous n'avions pas accès aux documents en cours d'élaboration. Seules des présentations partielles et partiales ont pu nous être faites. Cette concertation s'est donc déroulée avec un vrai flou sur le sujet. Mais il y a, malgré tout, plusieurs points qui ont été abordés et que nous tenons à souligner.

Après les épisodes de sécheresse de cette année, la légitime question de la gestion en eau de la région est revenue plusieurs fois. Gardons à l'esprit que le territoire des marais de Carentan peut être considéré comme le « château d'eau du Cotentin ». Cela s'intègre plus globalement dans l'interrogation sur l'opportunité ou non de soutenir en 2022 un projet ayant une telle incidence sur la faune et la flore.

Les ressources présentes sur place ne sont pas illimitées et doivent être préservées, le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité en cours ne sont pas compatibles avec la mise à mal de zones humides comme le propose ce projet. Ces zones sont primordiales pour la biodiversité et un très grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux en dépend pour leur survie. Malheureusement, elles font partie des écosystèmes les plus menacés du monde et les 2/3 ont disparu en France lors du siècle dernier. La protection des zones humides, tout comme celle des haies, doit être une priorité.

L'inventaire naturaliste n'a pas encore été finalisé et l'étude relative à la population de chiroptères n'avait pas débuté lors de la réunion relative aux enjeux environnementaux. Toute la concertation il nous a été dit que c'était normal que nous n'ayons pas d'informations car les études étaient en cours et que nous devons faire sans mais dans le cas des chauve-souris l'étude n'avait même pas commencé.

Les études partielles mentionnées laissent présager des travaux peu poussés. Il n'est en effet question que de deux orthoptères et quatre mammifères. Qu'en est-il des micromammifères

par exemple ? Et sur la question de la grenouille commune, il n'y a pas eu de précision d'espèce.

Nous avons pris note que dans un souci de prise en compte du bien-être des populations animales vivant à proximité, les effets pyrotechniques n'avaient pas été retenus pour le projet. Les impacts sonores et lumineux sur la faune doivent être identifiés et documentés.

La période de travaux doit bien évidemment être particulièrement scrutée et réfléchie, tant elle est destructrice de biodiversité.

### **c- Montage financier et avenir du site**

Le projet a toujours été présenté comme une aventure reposant à 100% sur des financements privés. Dans les présentations, l'investissement est annoncé à 90 millions d'euros avec 60 millions d'euros pour les infrastructures et 30 millions d'euros consacrés aux études et aux coûts de production du spectacle.

Comme expliqué sur le site de la concertation, la SAS Hommage aux Héros est majoritairement détenue par des professionnels du divertissement : *« La SAS Hommage aux Héros est majoritairement détenue par la société SAS Legaci Normandie dont le capital est également réparti entre les quatre porteurs du projet qui sont Richard LENORMAND, Stéphane GATEAU, Roberto CIURLEO et Régis LEFEBVRE. Entrepreneurs, hommes de télévision et de spectacles, communicants, les quatre associés ont en commun une forte expertise dans le domaine du spectacle vivant, tant à la télévision qu'à la radio. »*

Si certain-es peuvent être surpris-es de voir un projet à vocation mémorielle être uniquement porté par des financeurs privés du monde des divertissements, il est important de rappeler que cela a été un argument constamment mis en avant par les porteurs du projet : pas 1€ ne viendra de financements publics. Ceci sera probablement faux car si l'« Hommage aux Héros » se fait, il y aura -a minima- un certains nombres d'éléments extérieurs aux limites du parc qui dépendront des collectivités.

Malgré tout, une évolution a été notée durant la concertation sur ce point. Ainsi, lors de la réunion « tourisme et enjeux socio-économiques », il a été annoncé la possibilité de délocaliser un parking (5 ha) hors de l'emprise initiale, à destination d'une emprise communale. Si cela est confirmé, la nature du projet évolue et les leviers de financements énoncés plus haut ne sont peut-être d'ores et déjà plus d'actualité.

Cela nous questionne aussi sur l'évolution possible de ce projet. Le but sera logiquement d'engranger des bénéfiques et l'industrie du divertissement ne peut fonctionner uniquement avec un projet figé. L'offre devra être renouvelée profondément et structurellement pour conserver son attractivité auprès d'un public qui n'est pas renouvelé en permanence. Sachant que la superficie initialement recherchée pour ce projet était de 25 hectares, que l'acquisition s'est finalement portée sur 32 et qu'aujourd'hui le projet s'orienterait sur une occupation de

16 hectares, pouvons-nous envisager que les investisseurs « se gardent sous le pied » une réserve de 16 hectares pour les développements futurs du projet ? Comme tout parc d'attraction qui finit par s'agrandir ?

Si jamais ce projet sort de terre, son évolution, et possiblement son extension, seront rapidement à l'ordre du jour.

## 2 – Une méconnaissance des marchés locaux de l'emploi et du logement doublée d'un modèle touristique daté

### a - Emplois : questionnements qualitatifs et quantitatifs

Pour rendre le projet attractif aux yeux des personnes vivant à proximité de l'implantation envisagée, ses porteurs mettent en avant la création d'emplois.

Il est donc annoncé environ 220 emplois créés sur la phase chantier, puis sur la phase d'exploitation il est question de 200 emplois directs (+ environ 50 pour le village des Pavillons) et d'environ 122 indirects. Il est aussi question de 350 emplois en « période de forte exploitation ».

La présentation de ces chiffres est suivie d'une explication sur la mise en place d'une démarche d'insertion par l'emploi pour les allocataires du RSA et sur un travail mené avec les universités afin de favoriser les candidatures des étudiant·es hébergé·es à Caen ou à Cherbourg.

Toutefois, même si les propositions de création d'emplois ne sont jamais à prendre à la légère pour un territoire, la Manche a un taux de chômage de 5% au premier trimestre de l'année 2022 avec même un taux de 4,6% dans la zone d'emploi de Saint-Lô (ville située à seulement de 30 minutes de Carentan-les-Marais). Le département rentre dans la catégorie du « plein emploi » et est au 5<sup>e</sup> rang des départements ayant le taux de chômage le plus faible.

Cette remarque doit être couplée à une réflexion sur le type d'emplois proposé. Sur une zone avec un taux de chômage aussi faible, où il est question d'emplois précaires de 7 mois pour des artistes et des figurant·es, qu'en est-il de l'engagement de faire du recrutement local pour éviter une tension plus accrue du marché immobilier actuel ?

Cette intention a pourtant été énoncée par les porteurs de projet, malgré tout il a aussi été dit que ces emplois avaient vocation à attirer de nouvelles familles en Normandie pour lutter contre le vieillissement de la population sur le territoire et contribuer à son dynamisme économique et à sa mixité.

Sur leurs éléments de langage, chacun·e peut aussi apprécier ceux sur la nature des emplois proposés : il ne s'agit pas d'emplois précaires mais « d'emplois passionnants ». Or, il

s'agit d'emplois précaires qui ne couvrent pas une année complète, n'ayons pas peur d'utiliser les termes adéquats. De plus notre région a déjà recours à de nombreux recrutements sur la saison et il n'est pas toujours aisé de pourvoir les postes.

Ce projet contribuerait donc à provoquer des difficultés de recrutement et créerait une tension sur le logement pour ce type de catégorie socio-professionnelle et sur les secteurs économiques principaux à savoir l'agriculture et le tourisme de mémoire.

### **b- Un marché immobilier en tension**

Ce projet table sur environ 600 000 visiteurs attendus chaque année (scénario intermédiaire). Pour rappel, le projet peut accueillir 1000 personnes dans le théâtre avec un maximum de 6 séances par jour, d'avril à octobre.

Pour les employé-es potentiel·les, le marché immobilier local propose très peu de biens en location, ce sont plutôt des biens à la vente qui sont disponibles et l'accession à la propriété n'est pas nécessairement possible pour des personnes ayant des contrats comme ceux mentionnés dans la partie précédente.

En France, un logement sur dix est une résidence secondaire au sens fiscal. Parmi celles détenues par un ménage résidant en France, deux sur trois le sont par un ménage de 60 ans ou plus, et même trois sur quatre dans certaines zones littorales. 34% d'entre elles sont détenues par des ménages aisés. La Normandie fait partie des zones désirées et la côte du Débarquement compte quelques 16 000 résidences secondaires. Le maître d'ouvrage a parlé de faire venir « des Jeunes » sur le territoire, mais ce projet risque d'avoir l'effet inverse et transformer cette zone en un territoire de rentes avec de l'hébergement touristique.

Nous ne pouvons laisser cette zone subir les effets délétères d'une spéculation immobilière au nom d'un projet touristique. De nombreuses zones touristiques (Frontière alpine, Corse, mais aussi Bretagne, Pays Basque) tentent déjà d'agir pour ne pas exclure la population locale du marché immobilier avec des prix à l'achat comme à la location devenant inaccessibles pour elle.

Il nous faut plus de logements pour les habitant·es et moins d'annonces sur Airbnb. Le projet « Hommage aux Héros » nous apportera l'exact inverse.

### **c – Un modèle touristique du siècle dernier**

La Normandie compte 94 sites et lieux de visites mémoriels, 44 musées, 21 mémoriaux et sites naturels et 29 cimetières. 56 sont situés autour des plages du Débarquement dans la zone où le projet « Hommage aux Héros » souhaite s'installer. Le tourisme mémoriel est la première thématique de visite de notre région. Nous avons une très grande diversité d'offres et il conviendrait plutôt de moderniser les lieux existants et développer leur mise en réseau

plutôt que d'ajouter une super structure qui aura vocation à attirer à elle des touristes qui délaisseraient les entités plus petites. La plus-value de cette nouvelle installation n'est pas démontrée et des tarifs débutant à 28,5€ ne peuvent absolument pas être considérés comme attractifs. À titre de comparaison, les billets d'entrée plein tarif pour le musée d'Orsay à Paris sont à 14€, ceux pour le musée du Louvre à 17€ et ceux pour le Mémorial de Caen à 19,80€.

Contrastant avec les arrangements historiques de l'« Hommage aux Héros » et la logique commerciale qui les autorise, tou·tes les historien·nes et les musées de Normandie se basent sur des sources fiables et documentées venant d'archives répertoriées. Les soutenir pour entretenir et diffuser la mémoire constitue selon nous un devoir historique et culturel.

Le modèle touristique incarné par ce projet tient compte de la spécificité du tourisme mémoriel, quasiment un·e touriste sur deux en voyage sur cette thématique vient de l'étranger. D'ailleurs les données fournies par les porteurs de projet ne mentent pas. En testant quatre nationalités de touristes, les Français·es sont les moins nombreux·ses à répondre qu'une visite de ce parc est « très probable » (34%), derrière les 46% des Britanniques et surtout loin derrière les 67% des Américain·es. Ce projet est clairement bâti pour plaire à une clientèle anglo-saxonne et encourager les déplacements internationaux.

Il faut garder en mémoire que l'empreinte carbone du tourisme est non négligeable : il est responsable d'environ 8% du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité, dont les trois quarts pour les seuls transports.

Le tourisme mémoriel doit opérer sa mue et embrasser les objectifs du tourisme durable afin de perdurer dans le temps. Sinon, il y a de vrais risques que ce « gigantisme » hérité d'une autre époque ne soit que les prémices d'une chute de fréquentation et d'une déroute économique dans les prochaines années.

D'après la définition de l'Organisation mondiale du tourisme, le tourisme durable tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, actuels et futurs, répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels de l'environnement et des communautés d'accueil. Nous ne pouvons qu'encourager le développement de ce type de pratique en Normandie.

De plus, en complément de la mise en valeur de l'existant comme expliqué plus haut, il nous semble important que l'un des chantiers primordiaux du tourisme mémoriel soit de mener à bien le classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

## Conclusion

Ce projet « Hommage aux Héros » répond à des besoins d'investisseurs mais à la lumière des échanges eus durant la concertation préalable, et expliqués dans notre document, il nous semble compliqué d'y voir un intérêt réel pour le territoire. Il s'agit d'un projet privé pour réaliser des bénéfices et auquel s'agrègent quelques soutiens politiques, à titre personnel



dans certains cas (Hervé Morin le soutient en son nom, au moment où nous écrivons ces lignes, le Conseil régional n'a pas échangé à ce sujet), mais il ne s'agit en aucun cas d'un projet bâti dans l'intérêt des Normand·es ou des populations vivant à proximité des plages du Débarquement.

La réalisation absolue de « gros projets » est une logique du XXe siècle qui n'a plus sa place à une époque où le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité sont aussi bien documentés. De plus, les questionnements légitimes autour de la création d'emploi et les risques de tension du marché immobilier local montrent l'incompatibilité de ce projet avec ce territoire. Si le tourisme mémoriel a une place centrale dans l'identité et dans l'économie normandes, nous ne devons pas tout accepter en son nom et il nous faut définir collectivement l'évolution que nous souhaitons lui donner. Une évolution qui tiendra compte de l'Histoire, des histoires, des besoins des territoires, de la biodiversité et du climat.

Nous demandons le retrait de ce projet mal élaboré, principalement marketing, consommateur d'espace et hors sol, afin de rendre le plus bel hommage que nous puissions faire aux jeunes soldats de 1944 : préserver les territoires où ils ont sacrifié une partie de leur jeunesse ou perdu la vie.

# Annexe



**Rudy L'ORPHELIN & Laetitia SANCHEZ**

*Co-président.e.s du groupe*

*Normandie Écologie*

Conseil régional de Normandie, Abbaye-aux-Dames

Place Reine Mathilde

14000 CAEN

**Mme la Présidente de la commission nationale du  
débat public**

244 boulevard Saint-Germain

75007 Paris - France

**Lettre ouverte : « Concertation préalable Hommage aux Héros – Dysfonctionnements »**

Madame la Présidente,

Après avoir participé à plusieurs réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation relative au projet « Hommage aux héros », nous nous permettons de vous interpeller au nom du groupe d'élus régionaux Normandie Écologie afin de vous signifier plusieurs points.

Nos collègues de la Manche, Guillaume Hédouin et Marianne Rozet, ont participé à ces réunions et ont pu constater les conditions dans lesquelles se déroulent les échanges :

- La diffusion partielle et choisie des informations par les porteurs de projet. Nous regrettons en effet l'impossibilité d'accéder aux différentes études (y compris dans leurs versions partielles) malgré nos demandes répétées. Nous le regrettons d'autant plus lorsque les promoteurs du projet indiquent qu'elles sont en cours de finalisation, qu'ils en présentent cependant une synthèse tronquée et non objectivée, orientée et servant leurs propos.

- La publication tardive des comptes-rendus des réunions. Ainsi, à titre d'exemple, il aura fallu attendre le matin de la troisième réunion thématique pour enfin obtenir le compte-rendu de la précédente. Vous comprendrez aisément qu'il est difficile, si ce n'est impossible, pour la grande majorité des participants de prendre connaissance des informations, de préparer leurs interventions et donc de participer concrètement au débat dans un laps de temps aussi réduit.

- Une gestion des prises de paroles par le garant aléatoire. Les règles de temps de parole et de distribution du micro semblent évoluer en fonction de la nature de l'intervenant. A plusieurs reprises, des habitants, associatifs, élus questionnant le projet ont été rappelés par le garant, voire coupés, afin d'accélérer leurs interventions. En revanche, des élus et acteurs « pro-projet » ont eu tout le loisir de s'exprimer longuement, parfois à plusieurs reprises, allant même parfois jusqu'à « griller la priorité » de participants qui attendaient calmement que la parole leur soit donnée.

- Monsieur le garant, qui s'applique à rappeler fermement en début de réunion les règles de bonne conduite, la nécessité de conserver un climat serein, l'interdiction des attaques ad hominem, n'a pas jugé bon d'intervenir lorsqu'un des porteurs de projet a lancé une accusation de calomnie à l'encontre de notre collègue Guillaume Hédouin devant le public. Afin de bien évaluer le climat ambiant, et pour votre information, il n'avait fait que reprendre textuellement, sans en déformer un mot, ni sans le sortir de son contexte, un des propos tenus lors de la précédente réunion par ce même porteur de projet.

Cette absence de sérénité, ce manque de transparence dans les informations transmises et cette condescendance assumée vis-à-vis des personnes n'affichant pas un soutien franc au projet nuit gravement au bon déroulement des échanges. Nous sommes devant une asymétrie de traitement manifeste entre les promoteurs du projet et les personnes qui n'y sont pas favorables.

Au-delà des problématiques de forme, nous sommes davantage inquiets quant à la réelle impartialité, pourtant revendiquée, de cette concertation préalable :

- A plusieurs reprises, le garant a répété que cette concertation devait permettre aux porteurs « d'améliorer » leur projet. Comme vous le savez, une concertation préalable au titre du code de l'environnement permet de débattre avant tout de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ; des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ; des solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Que devons-nous en tirer comme enseignements ? Que le garant intervient finalement en tant que conseil afin d'aider des porteurs de projet privés, dont l'objectif premier est de générer des capitaux, à ajuster leur projet et accompagner l'acceptabilité de la population afin de s'installer au mieux sur le territoire ?

- Nous n'oserions le croire si nous n'avions pas appris dans l'intervalle que ce même garant intervient parallèlement en tant qu'expert auprès de la commune de Carentan afin de conseiller cette dernière quant à la manière de bien mener sa concertation au titre du code de l'urbanisme pour permettre la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Ces enjeux d'aménagement nous interpellent donc davantage lorsque, lors de la réunion thématique « tourisme et enjeux socio-économiques », il est finalement question d'envisager la délocalisation d'un parking (5 hectares) hors de l'emprise initiale du projet, à destination d'une emprise communale. Cette nouvelle information n'est pas sans conséquence et nous tenions à vous faire part de nos remarques :

- Cette nouvelle orientation, qui est contraire aux propos tenus précédemment, change bien évidemment la nature du projet, tant sur les leviers de financements (publics ou privés) que sur la localisation de cet espace de stationnement.

- Elle fait également écho à des questions restées sans réponse concernant l'équilibre financier du projet et les perspectives de développement de ce dernier à moyen terme. Sachant qu'il s'agit d'actionnaires principalement privés, à la recherche avant de tout de rentabilité, nous ne pouvons que nous interroger sur l'avenir du modèle économique lorsque celui-ci sera arrivé à maturité. N'importe quel entrepreneur, notamment sur les segments de loisirs, sait que son offre doit être renouvelée profondément et structurellement pour conserver son attractivité auprès d'un public qui n'est pas renouvelé en permanence. Sachant que la superficie initialement recherchée pour ce projet était de 25 hectares, que l'acquisition s'est finalement portée sur 32 et qu'aujourd'hui le projet s'orienterait sur une occupation de 11 hectares, pouvons-nous envisager que les investisseurs « se gardent sous le

« pied » une réserve de 21 hectares, en plein parc naturel régional, pour les développements futurs du projet ? Comme tout parc d'attraction qui finit par s'agrandir ?  
Comme vous pouvez le constater, ces questions sont primordiales et risquent d'impacter durablement notre territoire. Pourtant, aucune réponse ne nous est apportée.

Afin que notre propos ne soit pas démesurément long, nous passerons donc rapidement sur les approximations et la méconnaissance évidente du territoire et de ses habitants par les porteurs du projet : non prise en compte de l'hypertension du marché immobilier, approche déconnectée de la réalité au sujet de l'emploi saisonnier, absence totale d'étude sur les mobilités (alors que 600 000 visiteurs sont attendus chaque saison), aucun bilan carbone global de l'opération, obsolescence de certaines cartes projetées à l'écran, etc. La liste est longue et renforce le sentiment que ce projet est imposé avec mépris à la population, sans qu'aucune alternative ne puisse lui être proposée, ni même discutée.

Bien entendu, mener une concertation impartiale nécessite l'accès aux informations de l'ensemble des parties, un climat sain et serein ainsi que le respect du cadre réglementaire. Ces quelques exemples vous prouvent que ces conditions ne sont pas réunies. La concertation touchant à sa fin d'ici une dizaine de jours, nous espérons une intervention de votre part afin d'obtenir des réponses à nos interrogations légitimes et pouvoir accéder notamment aux études environnementales, économiques, touristiques, financières, etc.

Nous vous remercions et espérons que la réunion de rendu prévue le 6 octobre prochain permettra d'entendre l'ensemble des arguments des différentes parties et que qu'il pourra également être abordée l'opportunité ou non de réaliser cette opération.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

**Rudy L'ORPHELIN et Laetitia SANCHEZ**  
Co-président.e.s du groupe Normandie Ecologie

**Guillaume HEDOUIN**  
Conseiller régional de la Manche

**Marianne ROZET**  
Conseillère régionale de la Manche